

CONDITIONS GENERALES

Les activités sont organisées par l'Association BOARD-O.

L'association BOARD-O est sensible à la vie en société et, à travers le skateboard, elle tient à véhiculer un esprit de partage, d'échanges d'autonomie et de responsabilité afin de préparer et orienter aux mieux les enfants dans notre société.

Encadrement

Notre équipe est composée de skaters professionnels diplômés (CQP/DEJEPS).

Inscription

L'inscription au cours implique obligatoirement de la part de l'enfant ou l'adulte, la présentation d'une licence FFRS en cours de validité. Cette licence est incluse dans les tarifs trimestriels et annuels ainsi que les formules adultes et baby-skate.

Conditions d'inscriptions

Retourner la fiche d'inscription dûment remplie, ainsi que tous les autres documents demandés. Joindre le règlement, possibilité de régler en plusieurs fois allant de 1 à 6 chèques.

Modification ou annulation de cours par l'association

La validation d'un créneau se fera à partir de 5 élèves.

Si le nombre d'élèves n'est pas suffisant pour ouvrir un créneau, nous vous proposerons d'autres choix de créneau.

L'association se réserve le droit d'annuler 3 cours maximum dans l'année.

Au-delà de 3 cours annulés, l'association vous proposera de rattraper les cours.

Modification ou annulation de stage par l'association

La réalisation du stage est conditionnée par le nombre de participants inscrits. Si le nombre de participants était inférieur au seuil de rentabilité, l'association pourrait se voir dans l'obligation d'annuler ce stage. Dans cette éventualité, l'association informerait le participant dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant le début de stage. Le participant aurait alors le choix d'un report de son inscription pour un stage identique fixé à une autre date de la même année, ou du remboursement total des sommes versées.

Désistement, annulation

Les moniteurs doivent être informés de l'absence d'un enfant ou d'adulte lors d'un cours. Les cours à l'année offrent une prestation de 30 cours. Les cours au trimestre offrent une prestation de 10 cours.

En cas d'absence des élèves les cours ne peuvent être rattrapés ou déplacés.

En cas d'absence du moniteur, celui-ci devra en informer dans les plus brefs délais les participants. Au-delà de 3 cours annulés, il devra mettre en place un cours de rattrapage dans l'année en cours.

Assurance

L'association se dégage de toute responsabilité et de remboursement concernant les pertes, vols de vêtements, objets personnels et espèces pendant les activités

AUTORISATION PARENTALE

-J'autorise mon enfant à participer aux activités organisé par l'association BOARD-O.

-Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales.

-J'autorise la personne responsable à fournir les premiers soins, à faire transporter mon enfant chez un médecin ou à l'hôpital, à prendre toutes mesures additionnelles qu'elle estimerait nécessaires afin de protéger la santé de l'enfant.

-J'autorise que mon enfant (droit à l'image) soit photographié et filmé et qu'il apparaisse éventuellement sur les différents supports de communication utilisés par l'association BOARD-O.

-Je m'engage à rembourser tous les frais médicaux avancés par l'association BOARD-O en échange des feuilles de soins. Pour les bénéficiaires de la CMU, joindre une copie de l'attestation.

-J'accepte de prendre une licence de la Fédération Française de Roller Skating (FFRS) délivrée par l'association BOARD-O pour l'année en cours, pour participer aux activités/ cours. (obligatoire, voir les tarifs dans le tableau ci-dessous)